

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 4 juin 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 4 juin 2017 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mme les conseillères	Joyce Bérubé
	Julie Gagné
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Lyne Gagnon
	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 9 mai 2018. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée par résolution pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été donné à chaque membre du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-06-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 4 juin 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05-PR INTITULÉ,
« RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01
AFIN D'IDENTIFIER LES ZONES INONDABLES PAR EMBÂCLES DE GLACE ET LE TRACÉ
PROJETÉ DES VOIES DE CIRCULATION, AINSI QU'À MODIFIER CERTAINES
AFFECTATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DU SECTEUR CENTRE ET
ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE »**

M. Félix-Mathieu Bégin, B.SC. conseiller en urbanisme, donne des explications concernant le projet de règlement numéro 2018-05-PR de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2018-05-PR est intitulé « Règlement numéro 2018-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'identifier les zones inondables par embâcles de glace et le tracé projeté des voies de circulation, ainsi qu'à modifier certaines affectations dans le périmètre d'urbanisation du secteur centre et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie ».

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 4 juin 2018

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06-PR INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE PROHIBER TOUTE OPÉRATION CADASTRALE QUI NE CONCORDE PAS AVEC LE TRACÉ PROJETÉ DES VOIES DE CIRCULATION PRÉVUES AU PLAN D'URBANISME »

M. Félix-Mathieu Bégin, B.SC. conseiller en urbanisme, donne des explications concernant le projet de règlement numéro 2018-06-PR de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2018-06-PR est intitulé « Règlement numéro 2018-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de prohiber toute opération cadastrale qui ne concorde pas avec le tracé projeté des voies de circulation prévues au plan d'urbanisme ».

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07-PR INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-05 AFIN DE RETIRER LA CONDITION D'ADJACENCE À UNE RUE PRIVÉE EXISTANTE AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PREMIER RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE, SOIT LE 7 AVRIL 1983 »

M. Félix-Mathieu Bégin, B.SC. conseiller en urbanisme, donne des explications concernant le projet de règlement numéro 2018-07-PR de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2018-07-PR est intitulé « Règlement numéro 2018-07 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-05 afin de retirer la condition d'adjacence à une rue privée existante avant la date d'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire, soit le 7 avril 1983 ».

EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08-PR(1) INTITULÉ, « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS, ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN D'URBANISME ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE »

M. Félix-Mathieu Bégin, B.SC. conseiller en urbanisme, donne des explications concernant le projet de règlement numéro 2018-08-PR(1) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2018-08-PR(01) est intitulé « Règlement numéro 2018-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier diverses dispositions, assurer la concordance aux modifications apportées au plan d'urbanisme et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie ».

INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DES RÈGLEMENTS

À la suite des explications données sur les projets des règlements, M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement aux projets des règlements.

2018-06-02

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever l'assemblée publique de consultation du 4 juin 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière